

D'ESTINNES ACTIONS 2025

Commission Locale de Développement Rural

Salle des mariages d'Estinnes-au-Mont



COMPTE-RENDU

Présents : voir liste en annexe

CLDR, le 26 octobre 2017

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (16/02/17)

Le PV est approuvé moyennant la remarque suivante concernant la première convention : une personne s'interroge sur la consultation du voisinage dans le cadre de la convention de la salle Mabile en maison de village. Quand intervient-elle ?

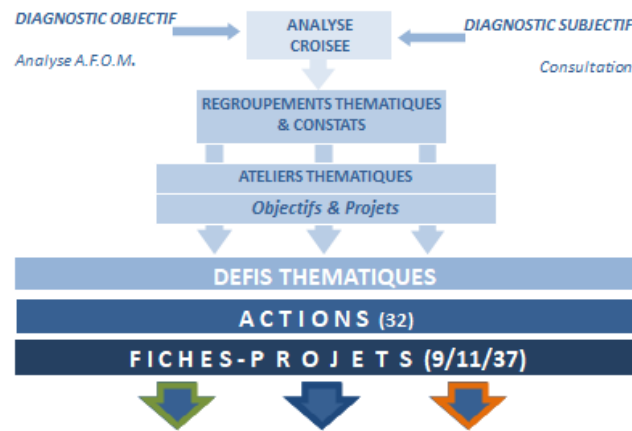
Un toute-boîte sera programmé afin d'informer la population du village et de les inviter à une réunion. Celle-ci aura pour but de présenter soit une esquisse soit un avant-projet et de recueillir leur désidérata.

Dans le cadre du permis d'urbanisme, il y aura également une consultation de la population.

2. Présentation de « D'Estinnes Actions 2025 » - Programme Communal de Développement Rural

Le power point présente les points essentiels de l'opération de développement rural de la commune :

- Le timing et les chiffres de la consultation
- Le fondement d'une opération de développement rural :



- Les projets :



Toutes les informations relatives au PCDR (fiches-projets...) se retrouvent sur le site www.destinnesactions2025.info

3. Présentation des membres de la CLDR et approbation du règlement d'ordre intérieur

En un tour de table, chaque membre, ancien ou nouveau, se présente et explique très brièvement sa motivation à être présent ce soir.

Une lecture ciblée des articles les plus importants est effectuée. Une précision est cependant apportée à propos du rapport annuel. La CLDR est tenue de rédiger un rapport annuel à partir du moment où le PCDR a été approuvé par le gouvernement wallon et que la 1^{ère} convention a été signée.

4. Première convention – Maison de village de Vellereille-les-Brayeux : informations

Explications de l'esquisse de la fiche-projet : le volume de la grande salle est conservé, l'étage accueillera une petite salle, réfection des abords, création de parkings liés à la salle mais aussi à quelques mètres de la salle ...

Le dossier avance. Il a fait l'objet d'une réunion de demande de convention le 9 mai. Réunion positive où certains points ont été soulevés :

- les accès PMR
- un parking vélos
- prévoir une citerne eau de pluie
- prévoir un cheminement piéton à délimiter et à sécuriser jusqu'au parking
- Prévoir une étude amiante si nécessaire
- Prévoir des sondages (ancienne station essence)
- Projet étudié dans la globalité en lien avec les fiches 1.7 et 2.11 (entrées de villages et centre de VLB)

La convention a été rédigée par la DGO3 et est passée au conseil communal de ce 23 octobre. Reste au Ministre à la signer.

Un membre souligne l'importance de bien déterminer les zones et limites du parking car il est placé sur plusieurs parcelles cadastrales.

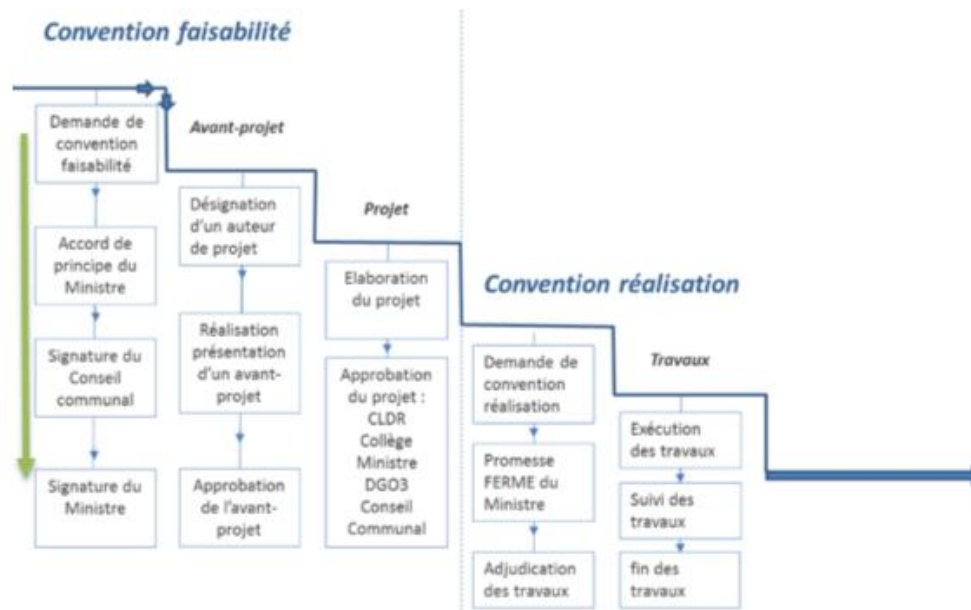
A la question est-ce que le projet reprend la maison de village et les abords, oui.

Un membre explique que si la demande du permis d'urbanisme est envoyée au stade projet et que la DGO4 remet en question le projet, un travail inutile aura été fait. La Bourgmestre explique qu'un avis au stade avant-projet peut être demandé au service urbanisme du SPW.

Un autre membre demande qu'en est-il si le projet est « coupé » par les élections ? Il n'y a pas de souci, le projet ne s'arrête pas pour autant. Rares sont les projets remis en cause par une nouvelle majorité.

La CCATM peut-elle intervenir ? A priori, elle n'intervient pas mais rien n'empêche qu'elle peut le faire si elle le désire. La bourgmestre souligne que la CCATM a toujours participé aux projets communaux.

Le schéma ci-dessous reprend les principales étapes administratives, de la demande de convention à la fin des travaux, à l'inauguration.



5. Prochaine demande de convention : réflexions

En avant-propos, M Latour explique que le PCDR permet à la commune de demander des conventions pour la réalisation des projets se trouvant dans le PCDR. Certains projets peuvent être subsidiés jusqu'à 80 % pour les premiers 500.000 €. La validité du PCDR est de 10 années c'est-à-dire jusqu'en mars 2027. C'est uniquement pendant cette période que la CLDR peut demander une ou plusieurs convention(s).

En règle générale, l'introduction d'une convention prend \pm 1an ; il faut donc s'y prendre suffisamment tôt.

Lors du choix de la demande de la première convention, les membres de la CLDR étaient pris entre deux feux, entre le ruisseau et la salle Mabille. Choix du cœur ou choix de la raison ? Finalement, c'est le choix de la raison qui l'avait emporté. Pour la demande d'une deuxième convention, le choix est donc tout fait ; ce sera l'aménagement du ruisseau des Estinnes.

Proposition est faite d'inviter les différents comités, utilisateurs (pêcheurs, riverains...)... suffisamment tôt.

Un citoyen fait remarquer qu'il serait intéressant d'investir le citoyen au cœur de la réflexion et même après. Il ne faut pas faire un projet pour ne plus l'entretenir par la suite, ça n'a aucun intérêt. La commune doit investir le citoyen, d'où l'importance d'une bonne communication.

6. Divers

- La situation du théâtre de Fauroeux est inquiétante ; il est à l'abandon. Demande de le prendre en considération
- La cure de Rouveroy est vide depuis peu, pourquoi ne pas y aménager des logements tremplin ?



ESTINNES

D'Estinnes Actions 2025

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
Jeudi 26 octobre 2017 - Estinnes-au-Mont

Liste des participants :

	NOM	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
1	TOURNEUR	Aurore	X		
2	JAUPART	Alexandre	X		
3	MOLLE	Jean-Pierre	X		
4	MABILLE	Jules	X		
5	LAMBERT	Sébastien	X		
6	BOSSANT	Jean-François	X		
7	COULY	Roland			X
8	DEVOS	Christopher	X		
9	DEGUEILDRE	Herman	X		
10	GAUDIER	Luc	X		



11	JODARD	Philippe	X		
12	LEGAT	Thomas		X	
13	MANSY	Marcel	X		
14	MARQUANT	Jacques	X		
15	NOEL	Dominique	X		
16	PASTURE	Julie	X		
17	RENAUX	Jean-Jacques	X		
18	ROBERT	Jean-Louis			X
19	ROUSSEAU	Laurent	X		
20	VANAISE	Ivan	X		
21	VANBELLE	Jean-Jacques	X		
22	WERRION	Andrée	X		

GUERRIAT Véronique, LATOUR Michaël, Fondation Rurale de Wallonie, 071/660.190, , m.latour@frw.be